



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2009
Français
Original: russe

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Questionnaire relatif aux problèmes juridiques pouvant se poser à propos des objets aérospatiaux: réponses des États Membres

Note du Secrétariat*

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses des États Membres	3
Question 1. Peut-on définir un objet aérospatial comme un objet capable à la fois de voyager dans l'espace extra-atmosphérique et d'utiliser ses propriétés aérodynamiques pour se maintenir pendant un certain temps dans l'espace aérien?	3
Question 2. Le régime applicable au vol d'objets aérospatiaux diffère-t-il selon que l'objet se trouve dans l'espace aérien ou dans l'espace extra-atmosphérique?	3
Question 3. Existe-t-il des procédures spéciales pour les objets aérospatiaux, compte tenu de la diversité de leurs caractéristiques fonctionnelles, des propriétés aérodynamiques et des techniques spatiales utilisées, et de leurs particularités de conception ou devrait-on concevoir un régime unique ou unifié pour ces objets?	3

* Le présent document a été établi sur la base des réponses reçues de l'Azerbaïdjan avant le 29 février 2008.



Question 4. Les objets aérospatiaux peuvent-ils être assimilés, pendant un séjour dans l'espace aérien, à des aéronefs et, pendant un séjour dans l'espace extra-atmosphérique, à des vaisseaux spatiaux, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent, ou est-ce le droit aérien ou le droit spatial qui prévaut pendant le vol d'un vaisseau aérospatial, selon la destination de ce vol?	4
Question 5. Dans le régime applicable à un objet aérospatial, fait-on une place spéciale aux phases du lancement et de l'atterrissage qui, par le degré de réglementation, se distinguent de l'entrée dans l'espace aérien à partir d'une orbite extra-atmosphérique avec retour ultérieur sur cette orbite?	4
Question 6. Lorsqu'un objet aérospatial d'un État se trouve dans l'espace aérien d'un autre État, les normes du droit aérien national et international lui sont-elles applicables?	4
Question 7. Y a-t-il des précédents en ce qui concerne le passage d'objets aérospatiaux lors de leur lancement et/ou de leur retour dans l'atmosphère terrestre et existe-t-il un droit international coutumier en ce qui concerne ce passage?	5
Question 8. Existe-t-il des normes juridiques nationales et/ou internationales relatives au passage d'objets aérospatiaux lors de leur lancement et/ou de leur retour dans l'atmosphère terrestre?	5
Question 9. Les règles relatives à l'immatriculation des objets lancés dans l'espace sont-elles applicables aux objets aérospatiaux?	5

II. Réponses des États Membres*

Question 1. Peut-on définir un objet aérospatial comme un objet capable à la fois de voyager dans l'espace extra-atmosphérique et d'utiliser ses propriétés aérodynamiques pour se maintenir pendant un certain temps dans l'espace aérien?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

L'Azerbaïdjan estime que la définition devrait être formulée comme suit: "Un objet spatial est un objet capable de se maintenir et de voyager à la fois dans l'espace aérien et dans l'espace extra-atmosphérique."

Question 2. Le régime applicable au vol d'objets aérospatiaux diffère-t-il selon que l'objet se trouve dans l'espace aérien ou dans l'espace extra-atmosphérique?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

La question renvoie évidemment au régime juridique applicable au vol d'objets aérospatiaux. Il existe incontestablement des différences dans les régimes juridiques régissant les vols de ces objets. Dans le cas des objets aérospatiaux se trouvant dans l'espace aérien, les normes du droit aérien international s'appliquent. Dans le cas des objets aérospatiaux se trouvant dans l'espace extra-atmosphérique, ce sont les normes du droit spatial international qui s'appliquent.

Question 3. Existe-t-il des procédures spéciales pour les objets aérospatiaux, compte tenu de la diversité de leurs caractéristiques fonctionnelles, des propriétés aérodynamiques et des techniques spatiales utilisées, et de leurs particularités de conception ou devrait-on concevoir un régime unique ou unifié pour ces objets?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

Il n'existe actuellement pas de procédures spéciales pour les objets aérospatiaux mais il faudrait examiner cette question de manière plus approfondie à l'avenir. Selon l'Azerbaïdjan, il serait plus approprié d'élaborer un régime unifié applicable aux objets aérospatiaux quelle que soit leur position dans l'espace aérien et dans l'espace extra-atmosphérique.

* Traduction de réponses reproduites telles qu'elles ont été reçues.

Question 4. Les objets aérospatiaux peuvent-ils être assimilés, pendant un séjour dans l'espace aérien, à des avions et, pendant un séjour dans l'espace extra-atmosphérique, à des vaisseaux spatiaux, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent, ou est-ce le droit aérien ou le droit spatial qui prévaut pendant le vol d'un vaisseau aérospatial, selon la destination de ce vol?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

Un objet aérospatial doit être soumis aux normes du droit aérien ou spatial international en fonction des objectifs et du programme du vol concerné. Il est possible qu'à l'avenir, une fois qu'un régime unifié aura été élaboré et adopté pour les objets aérospatiaux, on considère nécessaire de compléter les normes du droit aérien et spatial international existantes.

Question 5. Dans le régime applicable à un objet aérospatial, fait-on une place spéciale aux phases du lancement et de l'atterrissage qui, par le degré de réglementation, se distinguent de l'entrée dans l'espace aérien à partir d'une orbite extra-atmosphérique avec retour ultérieur sur cette orbite?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

Il n'existe actuellement aucune distinction de ce genre. En même temps, on peut présumer que lors du retour dans l'atmosphère terrestre d'un objet aérospatial qui a survolé l'espace aérien d'un autre État, les normes du droit aérien international s'appliquent.

Question 6. Lorsqu'un objet aérospatial d'un État se trouve dans l'espace aérien d'un autre État, les normes du droit aérien national et international lui sont-elles applicables?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

L'Azerbaïdjan estime que les normes du droit aérien national et international pourraient être applicables, de la même manière qu'un objet aérospatial se trouvant dans l'espace extra-atmosphérique devrait être soumis aux normes du droit spatial international. Il convient toutefois de noter que, dans certains cas, en particulier à l'achèvement d'un programme sur orbite terrestre, il est peu probable que les exigences du droit aérien international soient pleinement respectées.

Question 7. Y a-t-il des précédents en ce qui concerne le passage d'objets aérospatiaux lors de leur lancement et/ou de leur retour dans l'atmosphère terrestre et existe-t-il un droit international coutumier en ce qui concerne ce passage?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

L'Azerbaïdjan trouve qu'il est difficile de répondre à la question de savoir s'il existe des précédents en ce qui concerne le passage d'objets aérospatiaux après leur retour dans l'atmosphère terrestre. Cependant, le fait que la plupart des États ne se plaignent pas du passage d'objets aérospatiaux au-dessus de leur espace aérien ne signifie pas qu'ils l'approuvent mais tient plutôt à ce qu'ils n'ont été informés ni du passage ni des dommages qu'il peut causer. À la question de savoir s'il existe actuellement un droit international coutumier en ce qui concerne de tels passages, la réponse est non.

Question 8. Existe-t-il des normes juridiques nationales et/ou internationales relatives au passage d'objets aérospatiaux lors de leur lancement et/ou de leur retour dans l'atmosphère terrestre?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

En Azerbaïdjan, il n'existe pas de normes juridiques nationales régissant le passage d'objets aérospatiaux après leur retour dans l'atmosphère terrestre, comme il n'existe aucune norme juridique internationale y relative. Il s'agit là d'une lacune qui devrait, selon l'Azerbaïdjan, être comblée.

Question 9. Les règles relatives à l'immatriculation des objets lancés dans l'espace sont-elles applicables aux objets aérospatiaux?

Azerbaïdjan

[Original: russe]

Selon l'Azerbaïdjan, les facteurs déterminants sont le programme et l'objectif d'un vol donné. S'il s'agit d'un vol spatial, les règles régissant l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique s'appliquent incontestablement aux objets aérospatiaux. Il est toutefois évident qu'il faudra à l'avenir apporter des modifications et/ou ajouts aux règles définies par la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique¹.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1023 n° 15020.